

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**

33

Nombre de votants :

33

**Date de convocation :
10 juillet 2020**

**Date d'affichage :
23 juillet 2020**

L'AN deux mille vingt, le **16 juillet** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 10 juillet, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

Mme ACKNIN, MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LYON, MACHANEK, NIORT, PARRAIN, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Michèle GRENET

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale
Déléguée
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Mickaël SEMANA

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JUILLET 2020**

QUESTION N° 21

OBJET : Vœu - La liaison aérienne Clermont – Orly est capitale pour l’Auvergne

RAPPORTEUR : Christine PIRES-BEAUNE

Le groupe Air France vient brutalement d’annoncer qu’il n’assurera plus de rotation aérienne entre l’aéroport de Clermont-Aulnat et celui de Paris-Orly, souhaitant concentrer la connexion aérienne entre l’Auvergne et la capitale sur la seule plateforme aérienne de Roissy Charles De Gaulle.

Cette décision unilatérale contredit les déclarations du gouvernement qui évoquait à la fin du mois de juin des suppressions de lignes aériennes intérieures pour des territoires bénéficiant d’une connexion ferroviaire à Paris d’une durée inférieure à 2h30. Ce qui est, malheureusement, très loin d’être le cas de Clermont-Ferrand et s’apparente à une double peine.

De fait, cette décision, si elle était maintenue, constituerait un nouveau coup dur pour l’Auvergne en matière d’enclavement du territoire, pour ses habitants et les acteurs du tissu économique.

Les tentatives de justification avancées par Air France, concernant un manque de rentabilité de cette ligne, interroge les élus locaux que nous sommes, particulièrement au vu de certains horaires très peu adaptés, notamment celui de mi-journée, alors que la rotation matinale et celles en soirée rencontraient des taux de remplissage très satisfaisants. Ces lignes intérieures, sans alternative ferroviaire équivalente, participent de l’aménagement équilibré du territoire.

Nous notons également que cette ligne, malgré les nombreuses annulations, et les très nombreux délestages imposés par la compagnie, constituait en 2019 environ 25% du trafic de l’aéroport de Clermont-Aulnat, avec plus de 105.000 passagers, ce qui démontre la réalité du besoin.

De plus, le temps de trajet entre l’aéroport de Roissy Charles de Gaulle et Paris est bien plus important que depuis Orly. Ce fait est d’ailleurs clairement illustré par les statistiques d’utilisation : 74% des passagers à destination d’Orly utilisent ces vols pour du « point à point », quand seulement 40% des passagers à destination de Roissy sont en vol direct.

Enfin, la compagnie « HOP ! », filiale du groupe Air France, vient d'annoncer la suppression de 49 emplois sur son site de maintenance d'Aulnat, actuellement spécialisé dans l'entretien des appareils Embraer.

Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal, réuni ce jeudi 16 juillet 2020 :

- **Rappelle que la liaison aérienne entre Clermont-Ferrand et Orly est capitale pour l'Auvergne.**
- **Demande le maintien de rotations quotidiennes entre Clermont-Ferrand et Orly, à des horaires adaptés.**
- **Soutient les salariés du site de maintenance de « Hop ! » et demande qu'ils puissent bénéficier de programmes de formations leur permettant d'assurer la maintenance d'autres types d'appareils, afin de pérenniser durablement l'activité et de valoriser leur savoir-faire reconnu.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 16 juillet 2020

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL